



**ECOWAS COMMISSION**



**AFRICAN DEVELOPMENT BANK**

Références de l'Accord de financement : Subvention N° 5900155016360

Numéro d'identification du Projet : P-Z1-KF0-065

## **APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

### **SERVICES DE CONSULTATION POUR LA SÉLECTION D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR DU SITE WEB ET DU PORTAIL DU SCHEMA DE LIBÉRALISATION DES ECHANGES DE LA CEDEAO (SLEC)**

1. Le présent appel à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de passation de marchés (AGPM) paru dans '*Development Business*' concernant le projet susmentionné.
2. L'adoption du Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO marque une importante étape vers la réalisation d'un marché commun. Cependant, dans la pratique, cette procédure s'est avérée assez lourde, notamment en raison de déficits dans le flux d'informations et de communication entre les acteurs impliqués (exportateurs, CNROC, fonctionnaires des douanes, Commission de la CEDEAO). En vue de favoriser la mise en œuvre effective du SLEC, et de promouvoir ainsi le commerce intrarégional, la Commission de la CEDEAO, en collaboration avec la GIZ, travaille à la création d'un site web amélioré pour l'échange d'informations sur le SLEC. En conséquence, les deux institutions veulent consacrer une partie de la subvention de la Banque africaine de développement à **la sélection d'un consultant individuel devant assumer les fonctions d'administrateur du site Web et du portail du Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO (SLEC)**.
3. Le consultant aura à assumer entre autres fonctions, celles qui suivent :
  - a) Être le principal contact pour tous les aspects concernant le site et le portail web de l'organisation ;
  - b) Assurer la maintenance du portail et des structures web, conformément aux besoins de l'organisation; collaborer étroitement avec les directions des Services des Technologies de l'Information, des Douanes et de la Fiscalité ;
  - c) Assurer la gestion et la mise à jour régulière de la base de données du SLEC ;
  - d) Déterminer les besoins et les exigences des clients en matière de sites web ;
  - e) Coordonner les informations avec les points focaux du SLEC ;
  - f) Assurer le suivi et l'analyse des performances du site ;
  - g) Identifier les possibilités d'améliorer l'optimisation des moteurs de recherche (SEO), le temps passé sur le site, le trafic web et toutes autres mesures pertinentes ;
  - h) Maintenir et documenter le site web, ainsi que les informations sur les entreprises enregistrées ;
  - i) Effectuer toutes autres tâches connexes selon les besoins ;

j) Gérer les observations et les plaintes des utilisateurs et y apporter une solution.

4. La mission du consultant est d'une durée de douze (12) mois.

La Commission de la CEDEAO invite par conséquent les consultants individuels éligibles à manifester leur intérêt à fournir les services susmentionnés. Pour être présélectionnés, les candidats devront remplir les critères suivants :

Être titulaire d'une licence en économie ou dans tout autre domaine connexe.

Expérience générale :

Justifier d'au moins trois (3) années d'expérience professionnelle ;

Connaissances et expériences spécifiques :

- a) Avoir une bonne connaissance de la programmation informatique ;
- b) Avoir une connaissance avérée des procédures liées au Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO et bien connaître le paysage économique et industriel de l'Afrique de l'Ouest ;
- c) Fournir des preuves de la réalisation d'au moins deux missions similaires au cours des 5 dernières années ;
- d) Justifier d'une aptitude à travailler dans un environnement multiculturel ;
- e) Être familiarisé aux standards du web ;
- f) Avoir une connaissance pratique des systèmes de gestion de contenu web et de la gestion des bases de données ;
- g) Démontrer une bonne connaissance de l'anglais, à l'écrit et à l'oral, ainsi que de réelles compétences en matière de rédaction technique ;
- h) Posséder de solides compétences en matière d'analyse, de dépannage et de résolution de problèmes.

5. Les critères d'éligibilité, la présélection et la procédure de sélection seront conformes aux "Règles et procédures pour l'utilisation des consultants" de la Banque africaine de développement - édition de mai 2008 révisée en juillet 2012, disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse <http://www.afdb.org>.

6. Les consultants individuels intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires du lundi au vendredi pendant les heures de service, de 9h00 à 17h00, heure du Nigeria, (GMT + 1) (sauf jours fériés) aux adresses électroniques ci-après : [sbangoura@ecowas.int](mailto:sbangoura@ecowas.int), avec copie à [procurement@ecowas.int](mailto:procurement@ecowas.int), [ayameogo@ecowas.int](mailto:ayameogo@ecowas.int), [fkwame@ecowas.int](mailto:fkwame@ecowas.int); [gdikko@ecowas.int](mailto:gdikko@ecowas.int)

7. Les manifestations d'intérêt seront soumises par voie électronique et porteront clairement les mentions "**Consultation pour la sélection d'un consultant individuel au poste d'administrateur du site web et du portail du Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO (SLEC)**", à l'adresse électronique ci-dessous indiquée, au plus tard le **Mardi 23 août 2022 à 11h00 (Heure du Nigeria, GMT+1)** :

[sbangoura@ecowas.int](mailto:sbangoura@ecowas.int), avec copie à [procurement@ecowas.int](mailto:procurement@ecowas.int), [ayameogo@ecowas.int](mailto:ayameogo@ecowas.int), [fkwame@ecowas.int](mailto:fkwame@ecowas.int); [gdikko@ecowas.int](mailto:gdikko@ecowas.int)

Le présent appel à manifestation d'intérêt et ses TDR sont également publiés sur le site Web de la CEDEAO à l'adresse suivante : <http://www.ecowas.int/doing-business-in-ecowas/ecowas-procurement>

8. Le document de manifestation d'intérêt doit être soumis en anglais ou français.